

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 2 MARS 2020

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	10

Le 2 Mars 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
2 Mars 2020
Date d'affichage
2 Mars 2020

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 Février 2020.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 3 Février 2020 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :
Consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement par la SARL Cap Metha.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuvent cet ajout à l'ordre du jour.

1 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Approbation du compte administratif 2019

Concernant l'approbation du Compte d'administration dressé par Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire, et en l'absence du Maire, compte tenu des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, à l'unanimité.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2019, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent		Opération de l'Exercice		Résultats de l'Exercice 2019		Résultats à la Clôture de l'Exercice	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Section de Fonctionnement			16 704,65	27 928,42		11 223,77		11 223,77
Section d'Investissement	12 498,75		19 191,57	18 220,56	971,01		13 469,76	
TOTAUX	12 498,75		35 896,22	46 148,98		10 252,76	2 245,99	

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

2 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : Approbation du Compte administratif 2019

Concernant l'approbation du Compte d'administration dressé par Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire, et en l'absence du Maire, compte tenu des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2019, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent		Opération de l'Exercice		Résultats de l'Exercice 2019		Résultats à la Clôture de l'Exercice	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Section de Fonctionnement			545 662,72	833 705,90		288 043,18		288 043,18
Section d'Investissement	71 350,59		200 571,40	359 630,65		159 059,25		87 708,66
TOTAUX	71 350,59		746 234,12	1 193 336,55		447 102,43		375 751,84

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

3 - BUDGET LOTISSEMENT DE PRAT AL LENN : Approbation du Compte administratif 2019

Concernant l'approbation du Compte d'administration dressé par Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire, et en l'absence du Maire, compte tenu des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Gilles SERGENT, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2019, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent		Opération de l'Exercice		Résultats de l'Exercice 2019		Résultats à la Clôture de l'Exercice	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Section de Fonctionnement			81 034,10	81 034,10				
Section d'Investissement			81 034,10	0,00	81 034,10		81 034,10	
TOTAUX			162 068,20	81 034,10	81 034,10		81 034,10	

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT PAR MADAME COZIEN JOCELYNE, RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SERGENT Gilles,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Madame COZIEN Jocelyne, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE PAR MADAME COZIEN JOCELYNE, RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SERGENT Gilles,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Madame COZIEN Jocelyne, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET LOTISSEMENT DE PRAT AL LENN PAR MADAME COZIEN JOCELYNE, RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SERGENT Gilles,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Madame COZIEN Jocelyne, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	11 223,77 €
EXCEDENT AU 31/12/2019 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	11 223,77 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	11 223,77 €
DEFICIT AU 31/12 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

**8 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION :
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur) Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	288 043,18 €
EXCEDENT AU 31/12/2019 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	288 043,18 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour	288 043,18 € 0,00 €
DEFICIT AU 31/12 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

9 – FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal quatre tableaux comparatifs concernant des propositions de majoration des taux d'imposition de 2020 par rapport à 2019. Il indique que le premier tableau ne comporte pas d'augmentation, les autres comportent des augmentations uniformes de 0,50 à 1,50 % sur les 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de voter les taux d'imposition 2020 de la fiscalité directe locale de la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN tels que présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2019 (%)	majoration	TAUX 2020 (%)
HABITATION	15.08	+ 0,00 %	15.08
FONCIER BATI	17.86	+ 0,00 %	17.86
FONCIER NON BATI	47.52	+ 0,00 %	47.52

10 – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Le Maire présente le budget assainissement 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ↳ **En section d'exploitation à 29 700,00 Euros (€)**
- ↳ **En section d'investissement à 133 439,76 Euros (€)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget assainissement 2020 indiqué ci-dessus équilibré en dépenses et en recettes.

11 – VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 2020

Le Maire présente le budget général prévisionnel 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ↳ **En section de fonctionnement à 854 914,00 Euros (€)**
- ↳ **En section d'investissement à 865 796,84 Euros (€)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget général de la commune 2020 indiqué ci-dessus équilibré en dépenses et en recettes.

12 – VOTE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE PRAT AL LENN 2020

Le Maire présente le budget du lotissement de Prat al Lenn prévisionnel 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ↳ **En section de fonctionnement à 418 074,10 Euros (€)**
- ↳ **En section d'investissement à 461 808,20 Euros (€)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget du lotissement de Prat al Lenn 2020 indiqué ci-dessus équilibré en dépenses et en recettes.

13 – SUBVENTION 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS de la commune pour l'année 2020. Il propose de voter une subvention de 7 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** le versement d'une subvention d'un montant de 7 300 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020.

14 – DOSSIER D’INSTALLATIONS CLASSÉES SOUMISES A ENREGISTREMENT : **SARL CAP METHA – LESCOGAN – BEUZEC-CAP-SIZUN**

Dans le cadre de l’extension de son unité de méthanisation et de l’installation de combustion liée ainsi que de l’extension du plan d’épandage associé des digestats, la SARL CAP METHA dont le siège d’exploitation se trouve au lieu-dit Lescogan en BEUZEC-CAP-SIZUN a formulé une demande d’enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l’environnement.

Le rayon d’affichage de l’avis au public est d’un kilomètre, conformément aux dispositions de l’article R.512-46-11 du code de l’environnement, et comprend les communes de Beuzec-Cap-Sizun et de Poullan-Sur-Mer.

Sont également concernées par les risques et inconvénients dont le projet pourra être la source les communes de Confort-Meilars, Mahalon, Plozévet, Pont-Croix, Langonnet (56), Le Faouët (56) et Le Saint (56) qui, outre celles de Beuzec-Cap-Sizun et Poullan-Sur-Mer, sont touchées par le plan d’épandage.

La consultation du public, prévue à l’article L.512-7-1 du code de l’environnement, sera ouverte du mercredi 26 février au mardi 24 mars 2020 inclus en Mairie de BEUZEC-CAP-SIZUN, commune siège de la consultation.

En application de l’article R512-46-11 du code de l’environnement, l’avis du Conseil Municipal de la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN est sollicité.

Monsieur le Maire présente le dossier à l’assemblée et demande son avis. Il déplore que cette consultation soit faite alors que les travaux sont en cours, ceci bien que la déclaration d’ouverture de chantier n’ait pas été déposée en Mairie. Il précise que le dossier est complet sur le fond mais que sur la forme, les procédures n’ont pas été respectées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix pour de Monsieur Philippe KEROUÉDAN et l’abstention de l’ensemble des autres élus, soit 9 abstentions,

- **Déplore** que l’avis du Conseil Municipal soit sollicité alors que les travaux sont déjà commencés ;
- **Émet** un avis favorable sur le projet d’extension de l’unité de méthanisation et de l’installation de combustion liée ainsi que de l’extension du plan d’épandage associé des digestats présenté par la SARL CAP METHA de Lescogan en BEUZEC-CAP-SIZUN.

15 - QUESTIONS DIVERSES

a) Tours de garde pour les élections municipales du 15 Mars 2020 :

Un conseiller municipal n’étant pas certain de pouvoir être présent le 15 mars prochain, le tableau de service pour les élections municipales sera établi le jeudi 5 mars 2020 afin d’avoir connaissance de sa disponibilité.

Le Maire clôt la séance publique du Conseil Municipal à **21h55**.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres,